

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le lundi 22 octobre 2018 à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

#### **18-10-176 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

#### **18-10-177 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 22 octobre 2018.

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour suivant, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi des procès-verbaux des séances ordinaire du 17 septembre 2018 et extraordinaire du 28 septembre 2018
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement du territoire / Urbanisme / Environnement
  - 5.1 Règlement 16-125-4 modifiant le règlement de zonage 16-125 (bâtiments accessoires, arbres et stationnement) – Adoption du second projet
  - 5.2 Demande de dérogation mineure 18-03 (271, route 236) – Position du Conseil
6. Administration générale
  - 6.1 Règlement 12-92-2 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés – Adoption
  - 6.2 Règlement modifiant le règlement 17-132 de type parapluie décrétant un emprunt de 645 000 \$ pour procéder à l'acquisition de terrains – Avis de motion et dépôt du règlement
  - 6.3 Règlement 16-123-1 décrétant un emprunt de 1 832 100 \$ afin de procéder à la mise aux normes et à l'accroissement de capacité de traitement des étangs aérés – Financement temporaire
  - 6.4 COOP santé familiale – Contribution financière de la Municipalité
  - 6.5 Acquisition de lampadaires pour la rue Principale – Octroi du contrat
  - 6.6 Construction d'une nouvelle station de pompage – Autorisation d'aller en appel d'offres pour la réalisation d'une étude de caractérisation du sol
  - 6.7 Demande d'extension du réseau Internet par fil
  - 6.8 Ressources humaines – Nomination d'un contremaître par intérim
  - 6.9 Établissement des modes de financement pour les projets réalisés en 2018
  - 6.10 Renflouement des fonds réservés
  - 6.11 Procès-verbal de correction – Résolution 18-06-117 (climatisation du 2<sup>e</sup> étage)
  - 6.12 États comparatifs des revenus et dépenses – Dépôt
    - 6.12.1 État comparatif 2017-2018
    - 6.12.2 État comparatif des revenus et dépenses – Budget en cours
  - 6.13 Comptes à payer

- 7. Loisir et vie communautaire
  - 7.1 Module de jeux au Parc des aînés / Excavation – Octroi du contrat
  - 7.2 Réaménagement de la patinoire extérieure
    - 7.2.1 Fourniture et installation de l'éclairage – Octroi du contrat
    - 7.2.2 Lignage et lettrage – Octroi du contrat
- 8. Sécurité incendie et civile
  - 8.1 Nomination du pompier Éric Bourgon au grade de lieutenant
  - 8.2 Programme d'aide financière pour la préparation aux sinistres (Volets 1 et 2) – Autorisation de dépôt de deux demandes adressées à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec
- 9. Varia
- 10. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**18-10-178      APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE  
DU 17 SEPTEMBRE 2018 ET EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2018**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire du 17 septembre 2018 et extraordinaire du 28 septembre 2018, tels que déposés.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Intervention :** M. Daniel Tétrault se questionne et est inquiet quant à la vitalité du village suite à la fermeture prochaine du comptoir de services de la Caisse populaire.

**Réponse :** D'abord M. Daoust l'informe que la décision ne relève pas de la Municipalité mais entièrement de la Caisse. Il ajoute que le comptoir de services est de moins en moins utilisé par la population. Enfin, il termine en soulignant que le guichet automatique restera en place ainsi qu'un bureau mis à la disposition d'un conseiller financier qui se déplacera ici sur rendez-vous. Il invite la population à assister à une soirée d'information organisée à cet effet par la Caisse qui se tiendra demain soir à la salle Éveline-Meloche.

**Intervention :** M. Yvon Archambault souligne la problématique de non-respect du panneau d'interdiction de stationnement devant les multilogements présentement en construction sur la rue Sainte-Marie. Il souhaite que le panneau d'interdiction de stationnement soit déplacé avant la courbe et que la Sûreté du Québec surveille davantage le secteur.

**Réponse :** Mme Michaud fera le suivi auprès du contremaître des travaux publics afin de déplacer le panneau et informe M. Archambault que la Sûreté du Québec a déjà été avisée de la problématique.

**Intervention :** M. Richard Éthier dépose une pétition comportant plusieurs signatures aux élus, laquelle demande à la Municipalité de trouver une solution pour régler la problématique d'interdiction de stationner sur la rue Principale afin d'accommoder les clients des commerçants.

**Réponse :** M. Daoust rappelle que la rue Principale (route 236) n'est pas sous la gestion de la Municipalité et assure M. Éthier que la pétition sera transmise au MTQ. Il ajoute que le conseil a analysé divers scénarios afin de répondre à cette demande, dont entre autres l'acquisition d'un terrain pour conversion en aires de stationnement. Cette option ne peut cependant pas être retenue, étant trop coûteuse et ne répondant pas aux besoins de l'ensemble des commerçants. La Municipalité est toujours en attente d'un retour du ministère dans ce dossier.

**Intervention :** M. Benoît Primeau affirme ne pas comprendre l'avis d'infraction qu'il a récemment reçu, au montant de 2 000 \$, et demande des explications.

**Réponse :** Mme Michaud indique à M. Primeau qu'elle s'informerait auprès de la responsable de l'urbanisme. M. Daoust ajoute que ce dossier doit être réglé dans les meilleurs délais.

**Intervention :** M. André Léger propose d'ajouter un luminaire près des multilogements sur la rue Sainte-Marie, que ce secteur est très sombre et dangereux compte tenu de la visibilité en soirée.

**Réponse :** Mme Michaud fera part de cette requête au contremaître des travaux publics afin de répondre à la demande.

**Intervention :** M. Guy Deschênes informe les élus qu'il y a un bon trou dans le rond-point de la rue de la Fabrique en bordure de rue et que c'est dangereux.

**Réponse :** Mme Michaud fera part de cette requête au contremaître des travaux publics afin d'examiner le site et un suivi sera effectué auprès de M. Deschênes.

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ENVIRONNEMENT**

**18-10-179** **RÈGLEMENT NUMÉRO 16-125-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 AFIN DE REVISER LES NORMES PORTANT SUR LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES, LA PLANTATION D'ARBRES ET LES AIRES DE STATIONNEMENT – ADOPTION DU SECOND PROJET**

**ATTENDU** que la Municipalité peut effectuer des modifications à sa réglementation en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** que certaines modifications au Règlement de zonage portant le numéro 16-125 s'avèrent nécessaires afin de maintenir une bonne gestion du territoire;

**ATTENDU** qu'une demande de modifications a été soumise pour évaluation au Comité consultatif d'urbanisme tenu le 5 septembre 2018;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** la présentation du projet de règlement lors de la séance ordinaire du 17 septembre 2018;

**ATTENDU** l'avis de motion donné par M. Paul Lavallière lors de la séance ordinaire du Conseil du 17 septembre 2018;

**ATTENDU** la résolution numéro 18-09-162 entérinant le premier projet de règlement le 17 septembre 2018;

**ATTENDU** la consultation publique portant sur ce projet de règlement tenue le 22 octobre 2018;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et résolu

Que le second projet de règlement numéro 16-125-4 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**18-10-180** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 18-03 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 – LOT 5 125 718 DU CADASTRE DU QUÉBEC, 271, ROUTE 236, SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le 7 juillet 2003 le règlement numéro 03-51 portant sur les dérogations mineures

**ATTENDU** que la procédure relative à l'étude d'une dérogation mineure exige que la demande soit soumise à une évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** que le demandeur souhaite procéder à la construction d'un bâtiment accessoire (garage privé détaché) situé en cour avant du lot 5 125 718 du cadastre du Québec;

**ATTENDU** que l'implantation d'un bâtiment accessoire est interdite dans la cour avant en vertu des articles 7.15 et 8.11 du règlement de zonage numéro 16-125;

- ATTENDU** que le demandeur affirme qu'il est impossible de localiser le garage privé détaché en cour latérale ou arrière de la résidence en raison de l'implantation de la résidence et de la présence projetée d'une installation de traitement des eaux usées en cour latérale droite.
- ATTENDU** que le seul emplacement disponible pour l'implantation d'un garage privé détaché est situé en cour avant de la résidence;
- ATTENDU** que le bâtiment accessoire sera situé à 45,11 mètres de l'emprise de la voie publique;
- ATTENDU** que la construction du bâtiment accessoire (garage privé détaché) en cour avant du lot 5 125 718 n'occasionne pas de perte de jouissance par les propriétaires voisins de leur droit de propriété;
- ATTENDU** que l'application des normes en vigueur cause un préjudice sérieux au demandeur;
- ATTENDU** que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme et qu'elle ne présente pas une contrainte pour la sécurité publique;
- ATTENDU** la résolution numéro 18.025 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à la suite de l'analyse du dossier lors d'une rencontre tenue le 15 octobre 2018, recommandant au conseil municipal d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

Que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure n° 18-03 visant à construire un bâtiment accessoire (garage privé détaché) en cour avant du lot 5 125 718, tel que présenté sur le plan réalisé par M. François Barbeau, arpenteur-géomètre, dossier F24752-1-1, minute 3519 en date du 4 octobre 2018.

**ADOPTÉ**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE / GREFFE**

### **18-10-181 RÈGLEMENT NUMÉRO 12-92-2 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS – ADOPTION**

- ATTENDU** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, sanctionnée le 2 décembre 2010, impose l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie énonçant les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;
- ATTENDU** le Projet de loi 155 (*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*), sanctionné le 19 avril 2018,
- ATTENDU** que le Projet de loi 155 modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* afin d'établir des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la municipalité identifiera;
- ATTENDU** qu'en vertu de ses obligations, la Municipalité doit procéder à la révision de son règlement 12-92 « Code d'éthique et de déontologie des employés »;
- ATTENDU** le dépôt et la présentation du projet de règlement le 17 septembre 2018;

**ATTENDU** l'avis de motion donné par M. Christian Brault lors de la séance ordinaire du conseil du 17 septembre 2018;

**ATTENDU** l'avis public contenant un résumé du projet de règlement publié le 25 septembre 2018;

**ATTENDU** la consultation des employés sur ce projet de règlement le 24 septembre 2018;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

Que le règlement numéro 12-92-2 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**18-10-182 RÈGLEMENT 17-132-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 17-132 DE TYPE PARAPLUIE DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 645 000 \$ POUR PROCÉDER À L'ACQUISITION DE TERRAINS – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Jean-François Poirier qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 17-132 afin de réviser une disposition permettant l'acquisition de terrains et/ou bâtiments.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**ADOPTÉ**

**18-10-183 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 16-123-1 – FINANCEMENT TEMPORAIRE**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur le 17 mai 2017 du règlement d'emprunt 16-123-1 décrétant un emprunt de 1 832 000 \$ afin de procéder à la mise aux normes et à l'accroissement de capacité de traitement des eaux usées;

**ATTENDU** l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire du règlement d'emprunt 16-123-1 le 17 mai 2017;

**ATTENDU** que le financement permanent de l'emprunt décrété par ce règlement sera effectué à une date ultérieure;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'obtenir un financement temporaire durant la période de réalisation des travaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

Que le maire et/ou la directrice générale et secrétaire trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, un prêt temporaire au montant 1 832 000 \$ avec Desjardins Entreprises, jusqu'au financement permanent de l'emprunt.

**ADOPTÉ**

**18-10-184 COOP SANTÉ FAMILIALE – CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** la signature d'une entente de service pour soins infirmiers avec la COOP santé familiale de Howick en février 2018;

**ATTENDU** la mise sur pied par la Municipalité d'une Politique d'aide financière pour encourager l'adhésion des citoyens à la COOP, en tant que membres;

**ATTENDU** que la COOP santé familiale offre ses soins de santé dans un local qui lui est dédié, au 3<sup>e</sup> étage du centre municipal;

**ATTENDU** que depuis la mi-octobre 2018, la COOP santé familiale a également établi son bureau administratif au 3<sup>e</sup> étage du centre municipal;

**ATTENDU** que l'organisme éprouve des difficultés financières, et sollicite une aide plus importante de la Municipalité pour terminer l'année en cours;

**ATTENDU** l'analyse de la situation financière de l'organisme par les élus et leur volonté à vouloir maintenir ce service de soins de santé de proximité sur le territoire;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser, si nécessaire, une contribution financière additionnelle maximale de l'ordre de 14 000 \$ à la COOP santé familiale afin de maintenir les services de soins infirmiers à la population jusqu'au 31 décembre 2018.

Que cette dépense soit financée à même le surplus libre.

**ADOPTÉ**

**18-10-185 ACQUISITION DE LAMPADAIRES POUR IMPLANTION SUR LA RUE PRINCIPALE – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite remplacer les lampadaires existants par des lampadaires plus modernes et décoratifs sur la rue Principale;

**ATTENDU** que ce projet vise essentiellement à embellir la rue Principale, à la rendre plus attrayante et à revitaliser le noyau villageois;

**ATTENDU** que ce projet est issu de l'élaboration d'un plan d'aménagement de la rue Principale par l'organisme Fondation Rues Principales, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et un comité local de revitalisation;

**ATTENDU** que la Municipalité bénéficie d'une aide financière au montant de 35 000 \$ pour la réalisation de ce projet, issue du Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

**ATTENDU** que deux entreprises ont été approchées et ont déposé une offre de prix et de produits;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et résolu

Que l'entreprise Cyclone a été retenue pour la qualité et l'esthétique du produit soumis.

Que le prix unitaire du lampadaire retenu est de 2 335 \$, taxes en sus.

Que la réalisation de ce projet est conditionnelle à l'approbation du ministère des Transports et de la société Hydro-Québec.

Que le montant résiduel nécessaire à la réalisation de ce projet soit financé à même le règlement d'emprunt 16-118 pour l'aménagement de parcs et d'espaces verts.

**ADOPTÉ**

**18-10-186 CONSTRUCTION D'UNE STATION DE POMPAGE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DU SOL**

**ATTENDU** la résolution numéro 18-08-145 octroyant un contrat de préparation des plans et devis et de surveillance de chantier à la firme d'ingénierie TétraTech QI inc., dans le cadre de la construction d'une nouvelle station de pompage;

**ATTENDU** la nécessité de réaliser une étude de caractérisation du sol préalablement à la conception des plans et devis;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres pour la réalisation d'une étude de caractérisation du sol dans le cadre des travaux entourant la construction d'une nouvelle station de pompage.

**ADOPTÉ**

**18-10-187 DEMANDE D'EXTENSION DU RÉSEAU INTERNET PAR FIL**

**ATTENDU** la réception de plaintes de citoyens provenant du secteur de la montée des Cèdres à Saint-Louis-de-Gonzague, relativement à une très mauvaise réception de l'Internet dans leur résidence;

**ATTENDU** que ce secteur ne reçoit qu'un service Internet par satellite,

**ATTENDU** que la réception Internet par satellite est très mauvaise dans ce secteur boisé, en raison de la densité des arbres;

**ATTENDU** que plusieurs démarches ont été entreprises par la directrice générale de la Municipalité auprès de Bell Canada car la fibre est déjà à proximité, soit la route 201

**ATTENDU** que la Municipalité ne peut pas utiliser un autre fournisseur compte tenu qu'elle soit située sur le territoire desservi par Bell Canada;

**ATTENDU** que Bell Canada maintient ne pas vouloir procéder au prolongement du réseau par fil dans ce secteur étant trop onéreux;

**ATTENDU** que Bell entend fournir le réseau Internet par fil seulement aux nouveaux secteurs résidentiels du territoire;

**ATTENDU** que le conseil municipal considère inconcevable qu'en 2018, des familles soient encore privées de l'Internet haute vitesse fonctionnelle à leur domicile;

**ATTENDU** la densité de ce secteur et la proximité du service Bell Fibre;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague demande le soutien des députés provinciaux et fédéral dans ce dossier afin que ce secteur puisse bénéficier d'un service Internet haute vitesse par fil de bonne qualité.

De transmettre copie de la présente pour information à M. Claude Reid, député de Beauharnois, Mme Claire Isabelle, députée de Huntingdon et Mme Anne Minh-The Quach, députée Salaberry-Suroît.

**ADOPTÉ**

**18-10-188 RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UN CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS PAR INTÉRIM**

**ATTENDU** la démission de M. Patrice Demers, contremaître – Travaux publics, présentée à la Municipalité le 15 octobre 2018 et effective le 26 octobre 2018;

**ATTENDU** l'offre d'emploi publiée sur les réseaux sociaux ainsi que sur les sites de *Réseau d'information municipale* et Québec Municipal, dont l'affichage se termine le 2 novembre;

**ATTENDU** la nécessité d'embaucher un contremaître par intérim, tenant compte des nombreux dossiers et travaux en cours;

**ATTENDU** que M. Éric Bourgon, résident et pompier de Saint-Louis-de-Gonzague, a manifesté son intérêt à occuper ce poste et possède toutes les compétences et connaissances nécessaires;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

De nommer M. Éric Bourgon à titre de contremaître des travaux publics par intérim, selon la Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés en vigueur.

De poursuivre et finaliser le processus d'embauche lié à ce poste et de rencontrer en entretien les candidats potentiels, dont M. Éric Bourgon.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat d'embauche pour ce poste par intérim, jusqu'à le poste soit comblé.

**ADOPTÉ**

**18-10-189 ÉTABLISSEMENT DU MODE DE FINANCEMENT DES PROJETS RÉALISÉS EN 2018**

**ATTENDU** l'adoption de résolutions en cours d'année, autorisant la réalisation de projets;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'établir le mode de financement de ces projets;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

De modifier la résolution 18-03-063 (Vidange et déshydratation des boues des étangs aérés – Octroi du contrat) comme suit :

Supprimer le dernier alinéa et le remplacer par le suivant :  
« De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 16-123-1. »



De modifier la résolution 18-05-098 (Mise aux normes et accroissement de capacité des étangs aérés / Construction – Octroi du contrat) comme suit :

Ajouter à la toute fin de la résolution, l'alinéa suivant :

« De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 16-123-1. »

De modifier la résolution 18-05-099 (Élaboration d'une analyse financière – Projet Quartier du Canal – Octroi du contrat) comme suit :

Ajouter à la toute fin de la résolution, l'alinéa suivant :

« De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 13-97. »

De modifier la résolution 18-05-105 (Réaménagement de la patinoire / Préparation des plans et devis – Octroi du contrat) comme suit :

Ajouter à la toute fin de la résolution, l'alinéa suivant :

« De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 16-118. »

De modifier la résolution 18-06-114 (Acquisition de modules de jeux pour le parc-école Omer-Séguin et pour le Parc des aînés – Octroi du contrat) comme suit :

Supprimer le dernier alinéa et le remplacer par le suivant :

« De financer le montant résiduel à même le règlement d'emprunt 16-118. »

De modifier la résolution 18-06-115 (Ajout d'un module de jeux 0-5 ans au Parc des aînés – Octroi d'un contrat pour l'élaboration d'un plan d'aménagement) comme suit :

Supprimer le dernier alinéa et le remplacer par le suivant :

« De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 16-118. »

**ADOPTÉ**

#### **18-10-190 RENFLOUEMENT DES FONDS RÉSERVÉS**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et résolu

Qu'une somme de 100 000 \$ soit puisée à même le surplus libre et affectée au Fonds réservés – Entretien de bâtiments.

**ADOPTÉ**

#### **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉOLUTION NUMÉRO 18-06-117 : SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2018 – DÉPÔT**

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un procès-verbal de correction visant la résolution numéro 18-06-117, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 18 juin 2018.

#### **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du *Code municipal* les deux états comparatifs de revenus et de dépenses sont déposés aux membres du Conseil.

#### **18-10-191 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES**

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 595 728,64 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

**ADOPTÉ**

## **LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **18-10-192 MODULES DE JEUX AU PARC DES AÎNÉS / EXCAVATION – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** la résolution numéro 18-06-114 octroyant un contrat d'acquisition et d'implantation de deux (2) modules de jeux, dont l'un au Parc des aînés;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'effectuer des travaux d'excavation pour y installer le module de jeux;

**ATTENDU** que deux entreprises ont été approchées afin de soumettre une offre de prix;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

D'octroyer le contrat de travaux d'excavation pour l'installation du module de jeux au Parc des aînés à l'entreprise Aménagement Chartrand, au montant de 3 820 \$ taxes en sus, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt 16-118 pour l'aménagement de parcs et d'espaces verts.

**ADOPTÉ**

### **RÉAMÉNAGEMENT DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE / FOURNITURE ET INSTALLATION DE L'ÉCLAIRAGE – OCTROI DU CONTRAT**

Après discussion, les membres conviennent de reporter cette prise de décision à une séance ultérieure.

### **18-10-193 RÉAMÉNAGEMENT DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE / LIGNAGE ET LETTRAGE – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** les travaux de réaménagement de la patinoire extérieure de la Municipalité, présentement en cours;

**ATTENDU** la volonté des élus de pourvoir la patinoire de lignes au sol et de lettrage sur les bandes;

**ATTENDU** que deux entreprises ont été approchées afin de soumettre un prix pour lignage et le lettrage de la patinoire;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Edge Lettrage avec une offre de 799 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

D'octroyer le contrat de lignage et de lettrage de la patinoire extérieure de la Municipalité à l'entreprise Edge Lettrage, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

Que cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt 16-118 pour l'aménagement de parcs et d'espaces verts.

**ADOPTÉ**

## **SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE**

### **18-10-194 NOMINATION DU POMPIER ÉRIC BOURGON AU GRADE DE LIEUTENANT**

**ATTENDU** la nécessité de procéder à la nomination d'un pompier au grade de lieutenant, en remplacement temporaire de M. Marc-André Rémillard, présentement en congé sabbatique;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie de Saint-Louis-de-Gonzague de nommer à ce grade M. Éric Bourgon;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

De nommer M. Éric Bourgon lieutenant au sein du service de Sécurité incendie de la Municipalité, conformément à la Politique de gestion du service de sécurité incendie de la Municipalité actuellement en vigueur.

Que cette nomination temporaire entre en vigueur en date de ce jour et prendra fin au retour en poste de M. Marc-André Rémillard.

**ADOPTÉ**

### **18-10-195 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉPARATION AUX SINISTRES – DÉPÔT D'UNE DEMANDE ADRESSÉE À L'AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC – VOLET 1**

**ATTENDU** que la *Loi sur la sécurité civile* confie aux municipalités la responsabilité de planifier la sécurité civile sur leur territoire;

**ATTENDU** que ceci vise à rehausser le niveau de préparation municipale aux sinistres;

**ATTENDU** que la démarche vient préciser les moyens dont les municipalités devront minimalement disposer lors de l'entrée en vigueur de la loi, pour répondre aux besoins communs engendrés par ces situations;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande dans le cadre du programme d'aide financière afin d'aider les municipalités à se conformer au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres – Volet 1 pour la mise à jour du plan de mesures d'urgence, l'achat d'équipements et la mise aux normes du centre municipal.

**ADOPTÉ**

**18-10-196 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉPARATION AUX SINISTRES – DÉPÔT D'UNE DEMANDE ADRESSÉE À L'AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC – VOLET 2**

**ATTENDU** que la *Loi sur la sécurité civile* confie aux municipalités la responsabilité de planifier la sécurité civile sur leur territoire;

**ATTENDU** que ceci vise à rehausser le niveau de préparation municipale aux sinistres;

**ATTENDU** que la démarche vient préciser les moyens dont les municipalités devront minimalement disposer lors de l'entrée en vigueur de la loi, pour répondre aux besoins communs engendrés par ces situations;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande dans le cadre du programme d'aide financière afin d'aider les municipalités à se conformer au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres – volet 2 pour l'acquisition du logiciel d'alertes et sa mise en place par un volet communication.

Que ce volet puisse s'exécuter ou non en partenariat avec les municipalités de Saint-Stanislas-de-Koskta, de Saint-Étienne-de-Beauharnois, de Sainte-Martine et de Saint-Urbain-Premier.

**ADOPTÉ**

**VARIA**

Aucun sujet ne figure sous ce point.

**18-10-197 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 21 h 30.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière